

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-46

Séance du MARDI 28 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation		
21/11/2017		
Date de l'affichage		
21/11/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	0

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit novembre à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Françoise TREY – Brigitte CAPOU
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON –
Xavier MACIAS – Alain LARROUDE

Absent excusé :

Mme Marianne SARTHOU

Secrétaire de séance : M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

TRANSFERT DES EMPRUNTS CONCERNANT LES THERMES DE CAUTERETS DE LA CCPVG AU BUDGET ANNEXE DES THERMES

Des emprunts ont été contractés à l'époque où la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Savin (CCVSS) possédait la compétence thermale pour les thermes de Cauterets. La CCVSS a été fusionnée avec d'autres intercommunalités au sein de la Communauté de Communes Pyrénées Vallée des Gaves au 01/01/2017. Cette dernière est devenue titulaire des emprunts des intercommunalités dont ceux des thermes de Cauterets.

La Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin (CSVSS) ayant récupéré la compétence thermale et gérant les investissements des thermes au sein d'un budget annexe, les emprunts doivent être transférés de la CCPVG au budget annexe de la CSVSS.

Sur proposition du Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

- D'accepter que les contrats d'emprunts suivants soient transférés de la Communauté de Communes Pyrénées Vallée des Gaves au budget annexe de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin :

Compte	Financement	Objet	N° de contrat	Capital emprunté	Taux	Echéances 2017		Première échéance	Dernière échéance	Capital dû au 01/01/17		
						Annuelles	Autres					
164100	Dexia Crédit Local	Restructuration patrimoine Thermal	MIN222198EUR/0228934/001	350 000,00	4,34% F	01/09/17	32 232,35			01/09/2007	01/09/2021	142 132,37
164100	Dexia Crédit Local	Restructuration patrimoine Thermal	MON246581EUR-0258806/001	560 000,00	4,68% F	01/04/17	41 787,09			01/10/2007	01/04/2026	327 742,50
164100	Crédit Agricole	Restructuration patrimoine Thermal	51035858958	1 500 000,00	4,25% F	28/02/17	109 737,68			28/02/2008	28/02/2027	948 521,68
164100	Caisse des Dépôts	Restructuration patrimoine Thermal	1129260	650 000,00	4,46% F	01/01/17	51 443,14			01/01/2010	01/01/2028	470 163,60
164100	Banque Populaire	Bains du Rocher	0704.0282	1 000 000,00	4,39% F	10/12/17	78 550,47			10/12/2011	10/12/2030	790 121,70
164100	Crédit Agricole (ex BFT)	Bains du Rocher	LT090244/01T	2 000 000,00	4,84% F		15/04/17	82 894,45	15/04/2012	15/04/2030		1 622 420,83
							15/10/17	82 894,45				
164100	Crédit Agricole (ex BFT)	Bains du Rocher	LT091244/02T	1 500 000,00	V		15/01/17	1 998,36	15/04/2012	15/04/2030		1 147 401,75
							15/04/17	39 201,46				
							15/07/17	1 853,99				
							15/10/17	39 477,74				
164100	Caisse des Dépôts	Bains du Rocher	1208686	400 000,00	4,51% F	01/01/17	37 271,13			01/01/2013	01/01/2027	317 713,32
											5 766 217,75	

- Que l'ensemble des obligations de ces contrats soient assumées par la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou document se rapportant à cette démarche

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

